



# Guide de l'étudiant en situation de handicap



1

---

<sup>1</sup> © European Easy-to-Read Logo: Inclusion Europe. More information at <https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/>

## **Préambule**

Avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements d'enseignement supérieur ont la responsabilité de garantir aux personnes en situation de handicap l'accès aux enseignements, aux locaux, aux services, aux aides nécessaires au bon déroulement de leurs études, quels que soient leurs handicaps (article 20 de la loi 2005-102 du 11 février 2005).

Quand vous arrivez à l'école,

**prenez rendez-vous avec la référente handicap :**

**Madeleine OSTROWSKI**

Pour prendre rendez-vous : <https://asq.icn-artem.com>

## **Votre accompagnement**

### **L'accessibilité**

Nos campus sont 100% accessibles.

Vous pouvez visiter le campus avant, ou après votre arrivée.

**Pour visiter**, prenez rendez-vous avec notre référente handicap, Madeleine OSTROWSKI.

Pour prendre rendez-vous : <https://asq.icn-artem.com>

### **L'accompagnement pendant votre scolarité**

Vous pouvez demander des aménagements pour le suivi des cours et la passation des examens.

Exemple d'aménagements possibles : tiers-temps supplémentaire, ordinateur, correcteur orthographe etc. ...

**Pour demander des aménagements**, prenez rendez-vous avec notre référente handicap, Madeleine OSTROWSKI

Pour prendre rendez-vous : <https://asq.icn-artem.com>

Pour le rendez-vous avec la référente handicap, préparez :

- Votre ancien plan d'accompagnement personnalisé (PAP) si vous en aviez un avant.
- Un avis médical de moins de six mois qui contient les aménagements souhaités.

Vous pourrez discuter de vos besoins précis.

Vous établirez  **votre plan d'accompagnement personnalisé à ICN Business School.**

Votre dossier sera validé par une commission avec des représentants de la scolarité, de la direction des programmes et de la direction de l'engagement étudiant.

Vous serez informé de la décision par mail.

La référente handicap s'assurera ensuite du suivi des aménagements.

Après les premiers examens, vous aurez un nouveau rendez-vous avec la référente handicap.

Vous ferez le point ensemble.

Vous direz si les aménagements vous conviennent ou non.

## **L'accompagnement pour votre insertion professionnelle**

Vous êtes libre de déclarer votre handicap ou votre état de santé à l'organisation qui va vous accueillir en stage, en alternance ou pour votre premier emploi.

Vous pouvez en discuter avec les chargés d'insertion professionnelle.

Des offres de stage sont réservées aux étudiants en situation de handicap.

Elles vous sont envoyées par la référente handicap.

Des forums vous sont également destinés.

Vous aurez l'information par mail et sur votre espace MyICN.

**Pour discuter de votre situation** auprès de nos chargés d'insertion professionnelles, prenez rendez-vous : <https://asq.icn-artem.com>

Vous recherchez un contrat d'apprentissage, vous devez connaître ces informations :

- Il n'y a pas de limite supérieure d'âge
- Votre contrat peut être aménagé
- Si vous avez une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), la durée du contrat peut être de quatre ans
- Vous pouvez avoir des aides financières

## **L'accompagnement pour votre mobilité internationale**

Vous pouvez discuter de votre départ à l'étranger avec la référente handicap et le service relations internationales.

Vous devez prévoir précisément le financement de votre départ à l'étranger.

Des échanges entre les référents handicap des deux établissements (ICN Business School et votre établissement d'accueil) auront lieu.

Pour **parler de votre départ à l'étranger**, prenez rendez-vous avec notre référente handicap, Madeleine OSTROWSKI

Pour prendre rendez-vous : <https://asq.icn-artem.com>

## Les aides financières

### **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

#### **Allocation aux adultes handicapés (AAH)**

L'AAH vous permet d'avoir de l'argent pour vivre si vous ne pouvez pas travailler suffisamment à cause de votre handicap et que vous ne gagnez pas assez d'argent pour vivre.

#### **Prestation de compensation du handicap (PCH)**

La PCH est une somme d'argent pour les personnes qui ont besoin d'une aide dans la vie de tous les jours à cause d'un handicap.

## **Les bourses réservées aux étudiants en situation de handicap**

### **La bourse de la fédé 100% handinamique**

Cette bourse est une somme d'argent pour les personnes qui ont besoin d'une aide dans la vie de tous les jours à cause d'un handicap.

### **La bourse GIVEKA**

Cette bourse est une somme d'argent pour payer vos études.

### **L'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH)**

Quand vous êtes en stage, vous pouvez avoir une somme d'argent pour vos déplacements entre votre domicile et l'entreprise.

**Pour retrouver** toutes les informations sur les aides financières, allez sur <https://monparcourshandicap.gouv.fr>

## Contacts utiles

### **MDPH**

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

MDPH 54

123. rue Ernest Albert

54 520 Laxou

03 83 97 44 20

MDPH 92

2, rue Rigault

92 016 Nanterre

01 41 91 92 50

### **AGEFIPH**

<https://www.agefiph.fr/>

0 800 11 10 09

AGEFIPH 54

13, rue Saint-Thiebaut

54 000 Nancy

AGEFIPH 92

192, av. Aristide Briand

92 226 Bagneux

**Pour avoir la liste des ressources et associations** en fonction de votre handicap, prenez rendez-vous auprès de notre référente handicap, Madeleine OSTROWSKI.

Pour prendre rendez-vous : <https://asq.icn-artem.com>